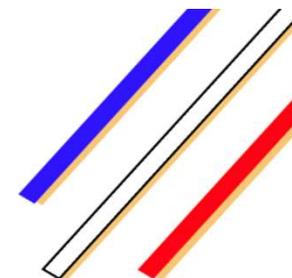




# District 2



## Groupe A

NOM Prénom	Affectation 23-24
CHARETTE BRUNO	District 1
BEN GHOUMA DRISS	District 1
AHONOUKOUN JAMES	District 2
DI BELLA DANIELE	District 2
ABBOUR MUSTAPHA	District 2
COCHETEUX DAVID	District 2
DUMILLY STEVE	District 2
BOUTAHRI ANOUAR	District 3
CAUDMONT JOSE	District 3

## Groupe B

NOM Prénom	Affectation 23-24
LETANG STEPHANE	District 1
PETER FRANCK	District 1
FARHAT OIHBI	District 2
PAGANO DIDIER	District 2
HACHANI NEJD	District 2
JURDIC LAURENT	District 2
HADI AYYOUB	District 3
ROYER FREDERIC	District 3

Nous vous informons que conformément à l'article 40 du statut de l'arbitrage, à l'article 31 du règlement intérieur de la CDA, saison 2022/ 2023, et à l'article 80 des RS du District, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être introduit au moyen de l'adresse mail officielle dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de transmission par courriel de la présente notification.

Un chèque d'un montant de 46 euros à l'ordre du District du Var de football correspondant au droit d'appel doit être adressé par courrier recommandé ou être directement amené au secrétariat du District.  
Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

